

Citoyen européen

Vote d'un citoyen européen aux élections en France : quel justificatif de domicile pour s'inscrire ?

Si vous êtes un citoyen de [l'Union européenne](#) (autre que français), vous pouvez voter aux élections municipales et européennes en France, à la condition d'être inscrit sur les *listes électorales complémentaires* en France.

Pour cela, vous devez demander à être inscrit.

Lors de votre demande d'inscription, vous devez notamment fournir un justificatif de domicile.

Le justificatif à fournir dépend de votre situation dans la commune où vous voulez vous inscrire :

Habitant (ou résident depuis au moins 6 mois)

Vous devez fournir un document à votre nom et mentionnant votre adresse sur la commune.

Les documents suivants sont acceptés :

- › Facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe de moins de 3 mois
- › Attestation d'assurance habitation de moins de 3 mois
- › Fiche de paie ou titre de pension de moins de 3 mois
- › Quittance de loyer de moins de 3 mois

Contribuable (impôts locaux)

Vous devez prouver que vous êtes soumis, depuis au moins 2 années consécutives, à certains impôts locaux de la commune où vous voulez vous inscrire. Il peut s'agir des impôts suivants :

- › Taxe d'habitation sur résidence secondaire
- › Taxe foncière, sur propriété bâtie ou non bâtie
- › Cotisation foncière des entreprises (ex-taxe professionnelle)

Vous devez fournir :

- › Soit les 2 derniers avis d'imposition sur lesquels votre nom apparaît,
- › Soit un certificat de la direction départementale des finances publiques où votre nom apparaît.

Chef d'entreprise

Gérant (ou dirigeant)

Vous devez prouver que vous êtes le gérant (dirigeant) depuis au moins 2 ans d'une entreprise inscrite depuis au moins 2 ans au rôle des contributions de la commune.

Pour cela, vous devez fournir les 3 documents suivants :

- Décision de nomination (ou extrait) ou copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de l'entreprise
- Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune, depuis au moins 2 ans
- Attestation sur l'honneur de la continuité de votre situation de gérant (dirigeant) de la société depuis au moins 2 ans

Vous pouvez utiliser ce modèle d'attestation sur l'honneur :

- [Attestation sur l'honneur](#) - Modèle de document

Associé unique ou majoritaire

Vous devez prouver que vous êtes depuis au moins 2 ans l'associé majoritaire ou unique d'une entreprise inscrite depuis au moins 2 ans au rôle des contributions de la commune.

Vous devez fournir les 3 documents suivants :

- Copie des statuts constitutifs de la société (ou copie des statuts mis à jour ou encore copie de l'acte de cession de parts)
- Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune depuis au moins 2 ans
- Attestation sur l'honneur de la continuité de votre situation d'associé majoritaire ou unique de la société depuis au moins 2 ans

Vous pouvez utiliser ce modèle d'attestation sur l'honneur :

- [Attestation sur l'honneur](#) - Modèle de document

Attention

En Nouvelle-Calédonie, les citoyens européens doivent respecter [d'autres règles](#).

Pour en savoir plus

- [Nouvelle Calédonie - Liste électorale complémentaire](#)
Gouvernement de Nouvelle Calédonie

Références

- [Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires](#)

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/citoyennete-elections/citoyen-europeen?xml=F36433&cHash=ec335a06194712ad518279120b73139a?>

- › [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice
- › [Élections européennes : demande d'inscription d'un citoyen européen](#) - Formulaire - Cerfa n°12671*02
- › [Élections municipales : demande d'inscription d'un citoyen européen](#) - Formulaire - Cerfa n°12670*02
- › [Attestation sur l'honneur](#) - Modèle de document

• RECENSEMENT OBLIGATOIRE

Chaque année, les jeunes ayant effectué le recensement obligatoire dès 16 ans, sont automatiquement inscrits sur les listes.

• PROCURATION

Si vous êtes absent le jour du scrutin, le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur désigné librement. La démarche s'effectue au commissariat ou à la gendarmerie.

Pour en savoir plus et télécharger votre formulaire

Vote d'un citoyen européen aux élections en France : quel justificatif de domicile pour s'inscrire ?

Si vous êtes un citoyen de [l'Union européenne](#) (autre que français), vous pouvez voter aux élections municipales et européennes en France, à la condition d'être inscrit sur les *listes électorales complémentaires* en France.

Pour cela, vous devez demander à être inscrit.

Lors de votre demande d'inscription, vous devez notamment fournir un justificatif de domicile.

Le justificatif à fournir dépend de votre situation dans la commune où vous voulez vous inscrire :

Habitant (ou résident depuis au moins 6 mois)

Vous devez fournir un document à votre nom et mentionnant votre adresse sur la commune.

Les documents suivants sont acceptés :

- › Facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe de moins de 3 mois

- › Attestation d'assurance habitation de moins de 3 mois
- › Fiche de paie ou titre de pension de moins de 3 mois
- › Quittance de loyer de moins de 3 mois

Contribuable (impôts locaux)

Vous devez prouver que vous êtes soumis, depuis au moins 2 années consécutives, à certains impôts locaux de la commune où vous voulez vous inscrire. Il peut s'agir des impôts suivants :

- › Taxe d'habitation sur résidence secondaire
- › Taxe foncière, sur propriété bâtie ou non bâtie
- › Cotisation foncière des entreprises (ex-taxe professionnelle)

Vous devez fournir :

- › Soit les 2 derniers avis d'imposition sur lesquels votre nom apparaît,
- › Soit un certificat de la direction départementale des finances publiques où votre nom apparaît.

Chef d'entreprise

Gérant (ou dirigeant)

Vous devez prouver que vous êtes le gérant (dirigeant) depuis au moins 2 ans d'une entreprise inscrite depuis au moins 2 ans au rôle des contributions de la commune.

Pour cela, vous devez fournir les 3 documents suivants :

- › Décision de nomination (ou extrait) ou copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de l'entreprise
- › Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune, depuis au moins 2 ans
- › Attestation sur l'honneur de la continuité de votre situation de gérant (dirigeant) de la société depuis au moins 2 ans

Vous pouvez utiliser ce modèle d'attestation sur l'honneur :

- › [Attestation sur l'honneur](#) - Modèle de document

Associé unique ou majoritaire

Vous devez prouver que vous êtes depuis au moins 2 ans l'associé majoritaire ou unique d'une entreprise inscrite depuis au moins 2 ans au rôle des contributions de la commune.

Vous devez fournir les 3 documents suivants :

- › Copie des statuts constitutifs de la société (ou copie des statuts mis à jour ou encore copie de l'acte de cession de parts)
- › Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune depuis au moins 2 ans
- › Attestation sur l'honneur de la continuité de votre situation d'associé majoritaire ou unique de la

société depuis au moins 2 ans

Vous pouvez utiliser ce modèle d'attestation sur l'honneur :

› [Attestation sur l'honneur](#) - Modèle de document

Attention

En Nouvelle-Calédonie, les citoyens européens doivent respecter [d'autres règles](#).

Pour en savoir plus

› [Nouvelle Calédonie - Liste électorale complémentaire](#)
Gouvernement de Nouvelle Calédonie

Références

› [Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires](#)

@ Services en ligne et formulaires

- › [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#) - Téléservice
- › [Élections européennes : demande d'inscription d'un citoyen européen](#) - Formulaire - Cerfa n° 12671*02
- › [Élections municipales : demande d'inscription d'un citoyen européen](#) - Formulaire - Cerfa n° 12670*02
- › [Attestation sur l'honneur](#) - Modèle de document

• CITOYEN EUROPEEN

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

CONTACT



Service accueil - Formalités administratives - Elections

Mairie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

📞 0466034848

✉ accueil-mairie@uzes.fr

📄 VOIR LA FICHE



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)